

## Assemblée générale ordinaire du 06 novembre 2016

### RAPPORT MORAL

#### 1. Vie associative

L'AIDEMA reste porteuse d'un projet associatif dans lequel 24 % des familles (44 sur 185) sont réellement impliquées en se déclarant volontaires pour une aide ponctuelle, notamment pour l'organisation des spectacles. Mais l'an dernier nous étions à 31% : espérons qu'il ne s'agisse que d'un trou d'air ponctuel lié à l'arrivée plus importante que l'an dernier de nouvelles familles qui ne connaissent pas encore l'AIDEMA. En effet ce n'est pas un conseil d'administration de 9 personnes qui peut, à la fois gérer une école de musique et théâtre avec 19 salariés et 250 élèves et organiser tous les ans 35 à 40 manifestations publiques dont la logistique repose exclusivement sur les bénévoles.

Par conséquent, si vous êtes disposés à donner un coup de main et que vous n'êtes pas sûrs de nous l'avoir déjà signalé, venez voir Isabelle tout de suite !

Le Conseil d'Administration s'est réuni à 10 reprises et vous trouverez en permanence sur notre site, [aidema.net](http://aidema.net), l'intégralité des comptes rendus approuvés ainsi que, quand nous en avons le temps, le compte rendu provisoire du dernier CA, en attente de validation.

Le site Internet [aidema.net](http://aidema.net) et notre mail [aidema@aidema.net](mailto:aidema@aidema.net) sont les moyens les plus simples et les plus rapides pour être informé des activités de l'Ecole ou nous contacter. Pour ce qui est des informations, vous avez dû remarquer que nous travaillons essentiellement par mail : si un mois se passe sans que vous ne receviez de message de notre part, prenez de toute urgence contact avec le secrétariat ([aidema@aidema.net](mailto:aidema@aidema.net)) afin de vérifier que nous disposions bien d'une adresse valide.

Si vous avez besoin de venir au secrétariat des Essarts, il faut convenir d'un rendez-vous avec notre secrétaire, Isabelle, par mail à [aidema@aidema.net](mailto:aidema@aidema.net) ou par téléphone au 06 95 35 13 05.

La direction reste partagée entre Benoît, responsable de la pédagogie et de la scolarité, et Fabien qui poursuit sa formation à Pau et reste en charge des spectacles et de l'administration générale. Depuis la rentrée nous avons aussi clarifié la répartition des tâches administratives ; tout est maintenant traité par Isabelle : inscriptions, déplacements de cours, instruments de prêts ou de location et organisation des ateliers de découverte instrumentale.

#### 2. Agrément Jeunesse et Education Populaire

Château de la Romanie, 21 rue de Rome 78690 LES ESSARTS-LE-ROI  
Tél. : 06.95.35.13.05 Mail : [aidema@aidema.net](mailto:aidema@aidema.net)

Siège social : Mairie 78610 AUFFARGIS  
<http://www.aidema.net>



L'école est agréée « Jeunesse et Education Populaire » depuis 2004. Depuis cette date, au vu du fonctionnement de l'association, l'agrément a été reconduit tous les ans et devrait l'être à nouveau cette année.

### **3. Participation à la vie locale de nos communes**

Comme cela est détaillé dans le rapport pédagogique, l'Ecole est largement ouverte sur la vie de nos communes.

L'an passé, entre les spectacles musique ou théâtre, les contes musicaux dans les bibliothèques et les participations aux manifestations organisées par les communes, nous sommes intervenus 36 fois. Nous avons également organisé 11 présentations d'instruments dans les écoles primaires et 5 dans les maternelles de nos trois communes.

Chaque année, entre 1500 et 2000 spectateurs assistent à nos concerts en salle (hors auditions internes de l'école de musique), sans compter les présentations scolaires au Perray, aux Essarts, à Auffargis ni les 3 contes musicaux donnés dans les bibliothèques des Essarts, d'Auffargis et de Vieille Eglise.

Il est à noter que les 14 716 € que l'école a consacré cette année à tout ceci n'ont été pris ni sur les subventions communales, ni sur les cotisations des adhérents, mais entièrement autofinancés par le travail des bénévoles, la billetterie et une subvention spécifique du Conseil Général.

### **4. Convention avec la SMPY**

La Société Musicale du Perray offre des bourses pour les élèves qui s'engagent à jouer dans ses rangs : une bonne occasion pour les vents et percussions de pratiquer la musique d'ensemble tout en réduisant le coût des cours d'environ 40 %.

### **5. Pédagogie**

C'est avant tout le domaine des professionnels et c'est donc logiquement dans le rapport d'activité du Directeur que se trouvent les informations détaillées à ce sujet.

Pour sa part, le Conseil d'Administration fixe les grandes orientations, met en place les moyens nécessaires à la réalisation des objectifs et vérifie l'adéquation des résultats avec la ligne définie.

Parmi les moyens nécessaires à la réussite pédagogique, nous avons mis en place depuis plusieurs années un plan de formation des salariés et, depuis deux ans, des entretiens professionnels individuels centrés sur les besoins en formation. Grâce à cela, trois de nos professeurs ont déjà obtenu leur DE (Diplôme d'Etat) par VAE (Validation des Acquis de l'Expérience) et plusieurs salariés sont actuellement engagés dans des formations diplômantes ou des parcours de VAE.

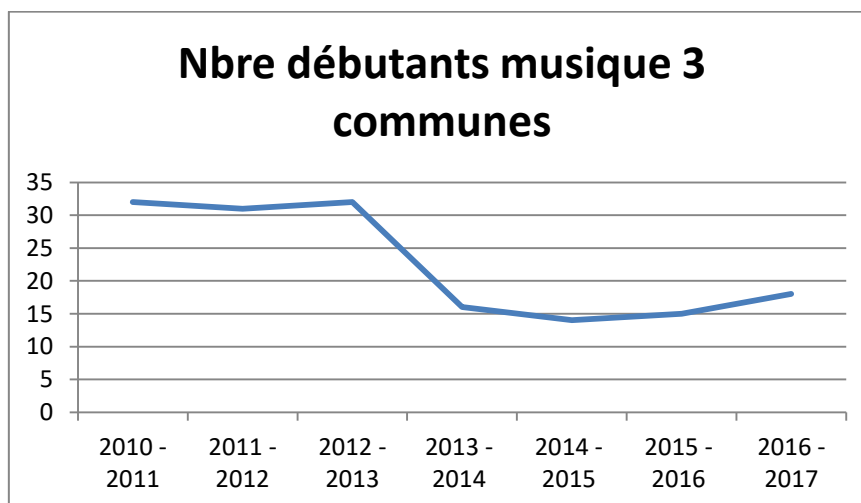
Pour ce qui est des résultats, les effectifs du théâtre qui vous seront détaillés ci-après indiquent que de ce côté-là, ça se passe plutôt bien.

Côté musique, nous avons atteint un niveau de qualité important, avec un taux d'abandon précoce faible, 60 % des musiciens qui participaient à au moins une pratique collective, des cursus adaptés qui attiraient – et retenaient – un nombre croissant de

grands adolescents et d'adultes. Tout ceci nous permettait d'avoir une population d'adhérents ne comprenant pas que des enfants débutants et ainsi de créer une saine émulation tirant les débutants vers le haut et, de plus, d'avoir des ensembles avec des répertoires suffisants pour pouvoir répondre aux sollicitations des communes en matière d'animation musicale.

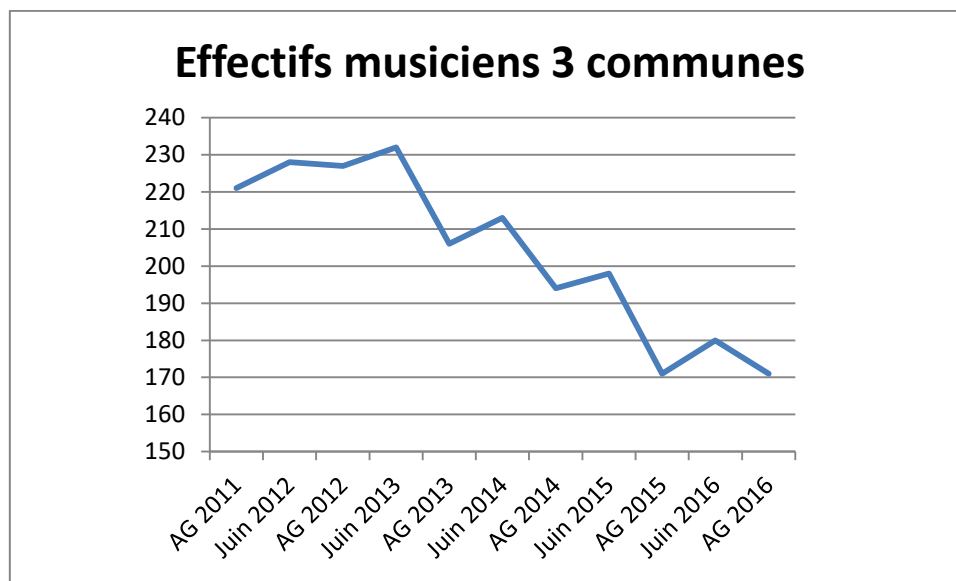
Mais comme indiqué dans le rapport financier, nos tarifs élevés mettent tout ceci à mal : depuis les hausses conséquentes de septembre 2013 nous avons de moins en moins de musiciens, moins de cours d'instrument, moins de pratiques d'ensemble. Ceci est particulièrement visible sur les effectifs de débutants : dès la hausse nous avons perdu 50 % de nouvelles inscriptions.

Nbre débutants musique 3 communes	
2010 - 2011	32
2011 - 2012	31
2012 - 2013	32
2013 - 2014	16
2014 - 2015	14
2015 - 2016	15
2016 - 2017	18



Or s'il n'y a pas de débutants, les adolescents qui partent faire leurs études après le bac ne sont pas remplacés, et donc les effectifs fondent :

Effectifs musique 3 communes		
AG 2011	221	% hausse
Juin 2012	228	3%
AG 2012	227	0%
Juin 2013	232	2%
AG 2013	206	-11%
Juin 2014	213	3%
AG 2014	194	-9%
Juin 2015	198	2%
AG 2015	171	-14%
Juin 2016	180	5%
AG 2016	171	-5%



## 6. Nombre d'adhérents

Les deux activités principales, musique et théâtre, seront présentées séparément.

**Le théâtre**, fonctionne bien : nous avons cette année 1 cours primaires, 3 cours collégiens, un cours ados et une troupe lycéens/adultes. On note une baisse importante aux Essarts, due à l'absence d'inscriptions en primaire à cause d'un horaire du cours inadapté aux contraintes des parents.

Nombre d'adhérents "théâtre"			
	An dernier		Cette année
	AG	30/06	AG
<b>Les Essarts</b>	18	18	9
<b>Le Perray</b>	13	16	17
<b>Auffargis</b>	10	12	14
<b>Autres communes</b>	7	12	9
<b><i>Sous Total Convention</i></b>	<b><i>41</i></b>	<b><i>46</i></b>	<b><i>40</i></b>
<b>TOTAL :</b>	<b>48</b>	<b>58</b>	<b>49</b>

**Pour la musique**, jusqu'en septembre 2013, chaque année commençait là où la précédente avait fini et les effectifs augmentaient en moyenne de 15 musiciens par an. Suite à la hausse des tarifs de 12,5% de septembre 2013, nous avons perdu, à la date de l'AG, 32 musiciens en novembre 2013, et depuis, comme expliqué ci-avant, du fait du non-renouvellement des effectifs par manque d'inscriptions de débutants, nous en sommes à 62 musiciens de moins par rapport à novembre 2012, soit une baisse de 24 %. On remarque que les effectifs baissent le plus aux Essarts, commune qui est celle avec le revenu fiscal par foyer le plus faible. **Ceci confirme encore une fois que le principal frein à la pratique de la musique est le coût pour les familles.**

Pour cette rentrée 2016, afin d'essayer d'arrêter l'hémorragie, nous avons décidé de baisser les tarifs des deux premières années de cursus musique. Il semble que cela ait

porté ses fruits car les effectifs n'ont pas baissé cette année, mais, sauf événement exceptionnel favorable, cela conduira à un exercice déficitaire qui viendra amoindrir nos réserves financières.

<b>Nombre d'adhérents "musique"</b>			
	<b>An dernier</b>		<b>Cette année</b>
	<b>AG</b>	<b>30/06</b>	<b>AG</b>
<b>Les Essarts</b>	67	72	62
<b>Le Perray + SMPY</b>	60	60	61
<b>Auffargis</b>	44	48	48
<b><i>Sous Total Convention</i></b>	<b><i>171</i></b>	<b><i>180</i></b>	<b><i>171</i></b>
<b>Autres</b>	30	35	30
<b>TOTAL :</b>	<b>201</b>	<b>215</b>	<b>201</b>

## **7. Convention avec les communes**

La convention 2014-2017 expire le 31 août 2017. L'an dernier nous vous disions qu'il fallait réfléchir tout de suite à son renouvellement. Depuis les choses n'ont malheureusement guère avancées.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016 Les Essarts et Le Perray sont en négociation avec Rambouillet Territoires en vue de leur intégration effective en 2017 dans la communauté d'agglomération où elles vont rejoindre Auffargis qui les y a précédées. Les conservatoires de Rambouillet et Saint Arnoult étant largement subventionnés par la communauté d'agglomération, nous nous sommes réunis avec les maires de nos trois communes le 9 février 2016 afin d'étudier l'articulation possible entre les subventions communales et un soutien par Rambouillet Territoires. Suite à cela nous avons, le 10 mars 2016, rencontré, avec nos trois maires, le président de Rambouillet Territoires. La conclusion de cette réunion était qu'il fallait rencontrer le directeur des conservatoires communautaires pour étudier les collaborations possibles et qu'il y avait peut-être des pistes de financement possible via l'animation du territoire que nous pratiquons largement.

La rencontre des directeurs a eu lieu le 18 mars 2016 et suite à cela nous avons envoyé une liste de propositions de collaborations, ... sans retour à ce jour.

Quant à l'animation du territoire, aucun retour là-dessus non plus malgré la commission culture de Rambouillet Territoires qui se tenait peu après notre entrevue et malgré un mail de relance au président de la communauté d'agglomération le 1<sup>er</sup> juillet 2016.

A moins que nos élus ici présents n'aient de nouvelles rassurantes et précises à nous communiquer de la part de Rambouillet Territoires, il va falloir s'atteler de manière urgente au renouvellement de la convention.

De notre côté, le bilan est assez simple à faire :

- ✓ Les subventions sont gelées depuis 3 ans
- ✓ La suppression en 2014 de l'indexation de la subvention de fonctionnement nous a enlevé toute visibilité à moyen terme
- ✓ Contrairement à ce qui est prévu à l'annexe 3 de la Convention, cette année, malgré nos demandes, nous n'avons pas eu d'indication sur le montant de la subvention de fonctionnement. D'où l'impossibilité de faire un prévisionnel sérieux, en l'absence d'information sur 25 % de nos recettes.

- ✓ Nos tarifs « habitants des 3 communes » sont, avec les subventions communales, au niveau des tarifs « extérieurs » de Rambouillet alors que nos adhérents pourraient, s'il y avait de la place, aller au conservatoire de Rambouillet pour un prix bien moindre.

Le renouvellement de la convention est donc indispensable à la survie de l'AIDEMA et ce d'autant plus que le département vient de supprimer la totalité des subventions aux écoles de musique. Mais si on veut que nous puissions continuer à gérer efficacement les finances de l'association, il faudra en plus améliorer notre visibilité financière.

En 2014 le renouvellement de la convention avait été bouclé en juin, la veille de nos préinscriptions. Ce serait bien que cette fois-ci cela se fasse avec un peu plus de marge. Donc, mesdames et messieurs les élus, à quand la première réunion sur le sujet ?

### Conclusion

Il y a trois ans nous vous disions que la situation devenait critique financièrement et que la banqueroute nous guettait à échéance de 2 ans.

L'an dernier nous vous annoncions que l'augmentation drastique des tarifs mise en place l'année précédente avait certes rétabli nos finances mais conduisait à une érosion rapide de nos effectifs de musiciens qui conduirait aussi sûrement, quoiqu'un peu moins rapidement, à la disparition de l'AIDEMA.

Cette année, il semblerait que nous ayons stabilisé les effectifs mais c'est au prix d'un déficit budgétaire volontaire. Et comme dans le même temps nous avons perdu les subventions départementales, nos finances ne nous permettront pas de maintenir cette politique de déficit bien longtemps.

Il est donc plus que jamais urgent de revoir les soutiens dont bénéficie l'école intercommunale de musique et théâtre, soutiens qui doivent inclure le renouvellement et l'amélioration de la convention avec nos trois communes mais aussi une participation de Rambouillet Territoires. Si nous mettons la clé sous la porte, que fera la communauté d'agglomération quand nos 201 musiciens se présenteront aux portes du conservatoire en demandant des cours qu'il ne peut dispenser car il est déjà saturé. Et pourquoi nos musiciens doivent-ils payer chez nous 50 % de plus que ce qu'ils paieraient s'il y avait de la place pour eux à Rambouillet ?